

une grande faveur par l'intercession de saint Antoine. Une nuit, elle le vit en songe : « Visite, lui dit le Saint, pendant neuf mardis, mon image dans l'église de saint François, et tu seras exaucée. » La pieuse dame s'empressa d'obéir et elle obtint ce qui était si ardemment désiré. Les Frères-Mineurs divulgèrent le miracle, et recommandèrent vivement la dévotion aux *neuf mardis*. Cette pratique se répandit dès lors dans toute l'Italie et dans beaucoup d'autres contrées du monde catholique.

La dévotion du peuple ne s'en tint pas là : quelques fidèles n'ayant pas obtenu ce qu'ils désiraient, après neuf mardis, portèrent à *treize* le nombre de ces jours destinés à honorer le Saint, et cela en souvenir de sa bienheureuse mort arrivée le 13 du mois de juin.

L'Eglise a toujours sanctionné cette dévotion ; le 1^{er} mars 1898, S. S. Léon XIII a accordé à *tous les fidèles qui, contrits et confessés, communieront pendant 13 mardis consécutifs . . . et feront une méditation ou une prière, ou tout autre exercice de piété à la gloire et à l'honneur de saint Antoine, une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, chacun de ces mardis . . .*

Cette année, la treizaine de mardis préparatoire à la fête du puissant Thaumaturge doit commencer le 17 mars. Nous engageons nos Tertiaires à suivre ces saints exercices autant qu'il sera en leur pouvoir ; c'est un des meilleurs moyens d'honorer saint Antoine et de se le rendre favorable. On choisit, suivant son attrait, quelques prières en son honneur ; il serait bon aussi de donner quelques aumônes, d'assister à la sainte messe, de faire brûler un cierge devant l'image du Saint ; pour gagner les indulgences, il est indispensable de se confesser et de communier. Enfin ceux qui prient saint Antoine doivent se rappeler cette parole de la Sainte Ecriture : *Dieu n'exauce pas les pécheurs et leurs louanges ne lui sont point agréables*. Tous ceux qui voudront obtenir une grâce par l'intercession du Saint feront donc bien de commencer leurs exercices par une bonne confession, car la pureté de conscience est la grande condition de la prière. (1)



NÉCROLOGIE

Montréal. — Fraternité Notre-Dame des Anges. — Mlle Julie Martin, en religion Sr Marguerite, décédée dans le cours du mois de janvier, après 7 ans de profession.

— Mlle Jeanne Arsenaux, décédée le 5 février à la Pointe Claire.

(1) Comme les années précédentes, les exercices des treize mardis seront prêchés dans l'Eglise Saint François, rue Dorchester, à Montréal.

— Fraterr

Caroline Rabe
19 janvier, apr

— Dame El
Marguerite de
fession.

— Dame Ol
dée le 22 janvi

Saint-Hen

Guenette, en r

née 1902, à l'â

— Dame Fra
te Elizabeth, d

après 2 ans de

— Dame veu
novembre dern

— Dame veu
Antoine, décé

était novice et a

Saint-Dési
gion Sr Sainte-l

de profession.

Sainte-Thé
après 6 ans de p

Sainte-Mo
Marguerite, dé

profession sur sc

Casselman.
Cette personne

manda et obtint

La Pointe d
Pierre, décédée l

sion.

Malgré sa longu
reuse de quitter la te

confiante en Dieu e
couronne promise à

Saint-Laure
Dubé, en religion

ans de profession

— M. Cléopha
janvier, après 17

— M. Cléopha
après 1 1/2 mois de

Ascot Corne
Alphonse Coutur

de 33 ans, après t
a fait profession s

Elisabeth de H